

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 74^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 12 NOVEMBRE 2020, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 10 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA 74^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 12 NOVEMBRE 2020, PAR CONFÉRENCE WEB

PRÉSENTS

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon

ABSENTS

Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 23.

En raison d'une panne d'électricité à Matagami, la séance du conseil a lieu par conférence téléphonique.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant le point 8.1.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 73^e séance régulière tenue le 8 octobre 2020
4. Administration et finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 septembre et au 31 octobre 2020
 - 4.2. Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 septembre et au 31 octobre 2020
 - 4.3. Correspondance
 - 4.4. Autorisation à désigner un représentant de l'ARBJ
5. Ententes et partenariats
 - 5.1. Avenant 2020-1 – Fonds locaux d'investissement (FLI)
 - 5.2. Avenant – Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 5.3. Chargé de projet en économie sociale
 - 5.4. Programme d'appui aux collectivités (PAC)
 - 5.5. Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022
6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1. PIEC-042 – Agrandissement et aménagement des locaux - REG
7. Programmes de soutien au développement économique
 - 7.1. PFC-001 – Offre de financement – CHI
 - 7.2. Quittances
8. Divers
 - 8.1. Appui au Groupe neurones NDQ
9. Prochaine séance
10. Questions du public
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 73^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 8 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la 73^e séance régulière tenue le 8 octobre 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 73^e séance régulière tenue le 8 octobre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2020

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 30 septembre et au 31 octobre 2020, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 septembre et au 31 octobre 2020, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2020

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 septembre et au 31 octobre 2020 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 septembre et au 31 octobre 2020 du Fonds Eastmain, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 2 octobre au 5 novembre 2020 est déposée pour information.

4.4. AUTORISATION À DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT DE L'ARBJ

Dans le cadre des dossiers de financement, l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) demande, lorsqu'elle investit sous forme de capital-actions, à avoir un siège au conseil d'administration de l'entreprise financée. Elle fait de même à l'égard des organismes à but non lucratif qui obtiennent un financement à la mission sous forme d'entente de partenariat. L'ARBJ est aussi invitée à siéger sur différents comités et tables de concertation avec des partenaires concernant les thématiques des ententes sectorielles qu'elle gère.

Certaines de ces décisions sont actuellement prises par le conseil d'administration de l'ARBJ alors que d'autres relèvent de la direction générale, laquelle attribue les dossiers aux membres de l'équipe. Or, ces attributions relèvent de suivi administratif de dossiers (financement et projet) et de division des mandats entre les ressources internes.

Afin de faciliter les nominations et de les arrimer avec la charge de travail des membres de l'équipe, le roulement de personnel et la répartition des mandats, il y a lieu de modifier le processus de nomination.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de divers mandats de développement économique et social, l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) procède à la nomination de représentants pour siéger à des conseils d'administration ou des tables de concertation avec des promoteurs et partenaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces représentants soient désignés par la direction générale en raison de la nature du suivi effectué auprès des promoteurs et des partenaires;

CONSIDÉRANT QU'un des rôles de ces représentants est d'assurer les suivis administratifs et la conformité des conventions relatives aux décisions adoptées par le conseil d'administration.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-05

D'AUTORISER la direction générale à désigner les représentants de l'Administration générale Baie-James pour siéger à divers conseils d'administration et tables de concertation, et ce, relativement aux dossiers de financement et aux mandats relevant des ententes sectorielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. AVENANT 2020-1 – FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT (FLI)

CONSIDÉRANT la signature du contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) le 29 septembre 1988;

CONSIDÉRANT l'avenant reçu du ministère de l'Économie et de l'Innovation relativement au report du remboursement du FLI et des précisions apportées sur la clientèle admissible issue de l'industrie du cannabis et du chanvre.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-06

D'ACCEPTER les clauses de l'Avenant 2020-1 au contrat de prêt du Fonds local d'investissement;

D'AUTORISER la direction générale à signer ledit Avenant pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. AVENANT – PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la signature du contrat de prêt conclu le 30 avril 2020 dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme);

CONSIDÉRANT l'avenant reçu du ministère de l'Économie et de l'Innovation relativement aux modifications apportées aux normes et modalités du Programme pour les entreprises situées dans les zones en alerte maximale.

Sur proposition de Mme Julie Rivard, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-07

D'ACCEPTER les clauses de l'Avenant au contrat de prêt dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

D'AUTORISER la direction générale à signer ledit Avenant pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. CHARGÉ DE PROJET EN ÉCONOMIE SOCIALE

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), porte la vision que le Québec soit une société solidaire, juste et inclusive qui permet à chaque enfant, chaque famille de se réaliser et d'y participer pleinement. Ainsi, elle a ciblé l'économie sociale comme moyen pour favoriser le mieux-être des communautés.

En collaboration avec le Chantier de l'économie sociale, les Territoires innovants en économie sociale et solidaire, le Réseau d'investissement social du Québec, le Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale Action communautaire et les pôles d'économie sociale, la FLAC a développé une offre de financement pour outiller les communautés.

La nouvelle ressource aura comme responsabilité de mettre en place les deux axes du projet FLAC, lesquels consistent respectivement à valoriser et propulser l'économie sociale et soutenir les entreprises et les nouvelles stratégies de développement territorial.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à renforcer les capacités d'agir et les connaissances des communautés et des entrepreneurs collectifs afin de répondre aux enjeux de leur milieu;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle ressource en économie sociale est nécessaire à la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet aux communautés de s'approprier l'économie sociale comme un outil de développement territorial dans les stratégies mises en place pour répondre à la situation actuelle et la relance économique;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) est de conclure une entente triennale avec le Chantier de l'économie sociale, laquelle se traduira par une entente avec l'ensemble des Pôles.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-08

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James de participer à une entente triennale avec le Chantier de l'économie sociale pour le projet avec la FLAC, et ce, pour l'embauche d'un chargé de projet en économie sociale.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents au projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

L'Administration régionale Baie-James a conclu une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) qui a pris fin au 31 mars 2020. En raison de la pandémie, une convention de modification a été signée entre les parties afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 septembre 2020.

À la fin de cette entente, le MIFI a mis en place un nouveau Programme d'appui aux collectivités (PAC). Le 20 octobre 2020, le MIFI a lancé un appel de proposition visant l'élaboration d'un plan d'action, notamment en matière d'attraction et d'intégration citoyenne des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Afin d'élaborer le plan d'action, des ressources humaines peuvent être financées pour assurer la concertation et assurer la représentativité de l'ensemble du territoire. Ensuite, une entente de trois ans pourra être signée pour mettre en œuvre ledit plan d'action.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a lancé un appel de proposition pour la signature d'une entente d'un an visant la réalisation d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente sollicitera la participation et la concertation des organismes et des municipalités jamésiennes dans le développement d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'appui aux collectivités (PAC) favorise l'attraction des personnes immigrantes dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le PAC favorise l'installation et l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en région;

CONSIDÉRANT QUE le PAC facilite l'établissement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines.

CONSIDÉRANT QUE le MIFI désire obtenir l'appui du conseil d'administration de l'organisme souhaitant déposer une demande;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner le signataire de la convention d'aide financière à intervenir à la suite du dépôt du plan d'action.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-09

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James de participer à une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour le Programme d'Appui aux Collectivités.

D'AUTORISER le président à signer la convention d'aide financière pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2020-2022

De 2017 à 2020, le ministère du Tourisme (MTO), Tourisme Baie-James (TBJ), la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et l'ARBJ ont investi 700 000 \$ dans l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT).

Ce partenariat vise la concertation des investissements de l'industrie touristique en fonction des priorités régionales. Les projets soutenus contribuent à renouveler l'offre et favorisent le développement d'une offre touristique originale, complémentaire, respectueuse du développement durable et la stimulation de l'économie (création d'emplois, augmentation de visiteurs et accroissement des recettes touristiques.)

Dans le cadre de l'EPRT 2017-2020, ce sont un peu moins de 700 000 \$ qui ont été octroyés pour la réalisation de 18 projets d'une valeur de plus de 5,33 M\$. Ces derniers ont permis de structurer et de bonifier l'offre touristique régionale et d'accroître la qualité du séjour des visiteurs dans la région.

Le 5 août 2020, TBJ a signé un quatrième renouvellement de l'entente de partenariat régional en tourisme avec le MTO. Cette entente s'échelonne rétroactivement de mars 2020 à avril 2022. Elle comporte un nouveau volet de soutien aux entreprises touristiques pour les effets découlant de la pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT l'annonce le 11 juin 2020 par le ministère du Tourisme du Plan de relance touristique du Québec dans lequel 25 millions de dollars sont prévus pour le renouvellement des ententes de partenariat régional en tourisme;

CONSIDÉRANT le nombre d'entreprises touristiques en activité dans la région;

CONSIDÉRANT la situation précaire dans laquelle se trouvent ces entreprises suivant la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la qualité des infrastructures peu adaptée aux standards de la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE les projets devront être structurants et contribuer à renouveler ou bonifier l'offre touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE les projets devront stimuler l'économie de la région par la mise en œuvre d'une offre touristique innovante, de qualité et durable favorisant le développement de nouveaux créneaux;

CONSIDÉRANT l'engagement du ministère du Tourisme d'investir 483 000 \$ dans l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-10

QUE l'Administration régionale Baie-James contribue à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 à hauteur de 70 000 \$ par année pendant deux ans, soit un total de 140 000 \$;

QUE cette contribution soit conditionnelle à la réalisation par Tourisme Baie-James d'une étude d'impact des ententes de partenariat régional en tourisme sur le développement de l'offre touristique en région et la pérennité des entreprises soutenues, et ce, depuis 2009;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 et l'ensemble des documents afférents.

DE DÉLÉGUER à la direction générale la gestion de la partie du Fonds régions et ruralité qui sera administrée dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1. PIEC-042 – AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX - REG

Le projet consiste au réaménagement et à l'agrandissement des locaux du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes – Nord-du-Québec (Jamésie) – (CAAP), et ce, dans l'objectif de se munir de locaux supplémentaires pour le développement de leurs services, de même qu'à favoriser l'implication citoyenne en provenance de différentes localités et municipalités jamésiennes comme les utilisateurs de leurs services, membres de l'organisme ou administrateurs.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la priorité numéro trois de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) : « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population »;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but le développement de leurs services et activités auprès de l'ensemble des usagers et organismes jamésiens.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-11-12-01

D'ACCORDER au Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Nord-du-Québec (Jamésie), une subvention pour la réalisation de son projet : « Agrandissement et aménagement des locaux - REG ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 16 158 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet;

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 12 926 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 232 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1. PFC-001 – OFFRE DE FINANCEMENT - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet est réaliste et viable;

CONSIDÉRANT QUE l'indice de confiance est élevé;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le maintien d'une entreprise et des emplois en région.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPFC-2020-11-12-01

D'OCTROYER au promoteur un financement de 324 050 \$ pour la réalisation du projet.

D'AUTORISER la direction générale à signer la lettre d'offre de placement et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. QUITTANCES

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont conclu un prêt avec l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre des programmes *Soutien à la relève entrepreneuriale*, *Microentreprise* et *Fonds locaux d'investissement*;

CONSIDÉRANT QUE les prêts accordés dans les dossiers SRE-027, ME-033 et FLI-107 ont été remboursés en totalité par les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ reconnaît avoir reçu toute somme due par les promoteurs dans le cadre de ces dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la fermeture de ces dossiers.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-11

DE DONNER quittance totale et finale aux promoteurs et consentir à la fermeture des dossiers suivants :

- SRE-027 – Équipements MB;
- ME-033 – Équipements MB;
- FLI-107 – Foresterie Y. Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS

8.1. APPUI AU GROUPE NEURONES NDQ

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), la reconnaissance par le gouvernement du Québec d'un statut particulier pour la Baie-James et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une des pistes d'actions de cette priorité est d'assurer un financement adéquat des organismes de développement par les différents ministères qui tient compte des services offerts plutôt que du faible volume de population;

CONSIDÉRANT QUE par la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, il est demandé aux ministères et organismes gouvernementaux concernés, notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de guider leur action par différents principes, dont la modulation de l'action gouvernementale tenant compte de la spécificité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE 17 Instances régionales de concertation (IRC) sont reconnues à travers le Québec, dont le Groupe neurones NDQ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge a fait l'annonce le 30 octobre dernier d'un soutien financier de 41 millions de dollars répartis sur les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même annonce, M. Roberge a aussi mentionné qu'un seuil minimal de financement a été établi pour que l'ensemble des regroupements puissent mener à bien ses activités;

CONSIDÉRANT QUE pour déployer un minimum d'actions afin de répondre aux besoins de la population et faire une différence pour les jeunes du territoire, ce financement est essentiel;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe neurones NDQ demande à recevoir le même financement de base de 400 000 \$ que les autres IRC à faible densité de population plutôt que le montant qui lui est octroyé de 250 000 \$.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-12

D'APPUYER la demande du Groupe neurones NDQ de rehausser le financement qui lui est octroyé pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 10 décembre prochain comme prévu au calendrier.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-11-12-13

DE LEVER la séance à 13 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire